

Rapports de comités

Cette conférence était importante, car c'était la première fois que des parlementaires de pays occidentaux se réunissaient pour discuter de l'abus et du trafic des drogues. La conférence est historique en ce sens qu'elle s'est penchée sur les problèmes de l'abus des drogues d'un point de vue qu'on a qualifié d'équilibré. On n'y a pas seulement mis l'accent sur la nécessité de réduire l'offre de drogues au moyen d'interdits accrus et de lois nationales, mais aussi sur l'urgence de réduire la demande de drogues et de prendre des mesures nationales et internationales pour restreindre la production et le trafic des drogues.

Le Canada a reconnu clairement la nécessité d'adopter une politique équilibrée. En participant à cette conférence, nous avons reconnu que le Canada peut faire quelque chose pour aider d'autres pays à établir et à mettre en oeuvre leurs propres programmes, et reconfirmé par la même occasion la valeur de la politique canadienne en ce qui a trait à la prévention des problèmes d'abus de drogues.

Cette politique canadienne équilibrée à l'égard des problèmes d'abus de drogues a récemment été articulée dans une stratégie nationale de lutte contre l'abus des drogues et dans le rapport qu'a publié, le mois dernier, le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. Le Canada reconnaît qu'on n'abuse pas seulement d'une drogue ou d'une catégorie de drogues, ni que le problème peut être réglé par la simple imposition de peines de plus en plus sévères aux personnes qui abusent des drogues. Notre participation à cette conférence de l'hémisphère occidental nous a permis de mieux apprécier le travail que le Canada accomplit sur la scène internationale et les possibilités d'interventions supplémentaires du Canada pour prévenir les problèmes d'abus des drogues.

● (1210)

Par d'autres accords bilatéraux et par les efforts de collaboration avec les organismes internationaux, les Nations Unies en particulier, le Canada peut aider d'autres pays à mettre au point des programmes de prévention efficaces pour réduire la demande de drogues, développer des programmes de traitement culturellement pertinents, aider des pays à rédiger des projets de loi conformes aux normes internationales de justice, former des agents des services des douanes et de police et dans de nombreux autres domaines.

Il y a des différences très nettes entre l'attitude des Canadiens envers l'abus des drogues et celle de certains autres pays. Tout en reconnaissant et en respectant ces différences, il est aussi important que le Canada énonce clairement sa position. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le besoin de travailler au niveau international à réduire la production de drogues illicites, à en limiter le trafic et à prendre des mesures pour réduire la demande . . .

M. le Président: J'interromps le député à regret pour lui signaler qu'il a probablement dépassé de beaucoup le temps qu'on accorde normalement pour la présentation d'un rapport. Vu l'extrême importance du rapport, je ne l'ai pas interrompu avant, mais je rappelle aux députés que s'ils prolongent leurs interventions, des collègues voudront faire de même.

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROJET DE LOI C-60—RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif sur le projet de loi C-60, tendant à modifier la Loi sur le droit d'auteur et à apporter des modifications connexes et corrélatives, j'ai l'honneur et la grande joie de présenter le projet de loi à la Chambre, avec les amendements.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—9^E ET 10^E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les neuvième et dixième rapports du comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

Le neuvième rapport porte sur le dépôt tardif des pétitions sur le projet de loi privé S-14, autorisant la continuation de Les Coopérants, Société Mutuelle d'Assurance-vie sous forme de corporation régie par les lois de la province de Québec, conformément à l'article 142 du Règlement.

Si la Chambre est d'accord, je compte proposer l'adoption du neuvième rapport plus tard dans la journée.

Le dixième rapport porte sur le choix d'une mesure pouvant faire l'objet d'un vote dans le cadre du huitième tirage qui a été tenu le 26 novembre 1987. Je signale que conformément à l'alinéa 36.1 b) du Règlement, ce dixième rapport est considéré comme ayant été adopté et déposé sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—ADOPTION DU 9^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, s'il y a consentement unanime, je propose que le neuvième rapport du comité permanent des affaires émanant des députés présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

DEMANDE D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES SUR LA QUESTION DE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, la bataille commence maintenant. J'ai ici la première des nombreuses pétitions que nous aurons à propos de l'accord de libre-échange.

Les pétitionnaires disent ceci: Attendu que l'accord commercial négocié par le gouvernement Mulroney menace le tissu même de la souveraineté politique et économique du Canada en enlevant au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de développer nos ressources énergétiques dans l'intérêt des Canadiens et d'équilibrer les possibilités des diverses régions, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander sa dissolution et de permettre au peuple du Canada de se prononcer pour ou contre l'accord proposé de libre-échange à l'occasion d'élections générales.